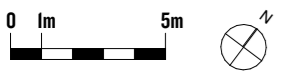
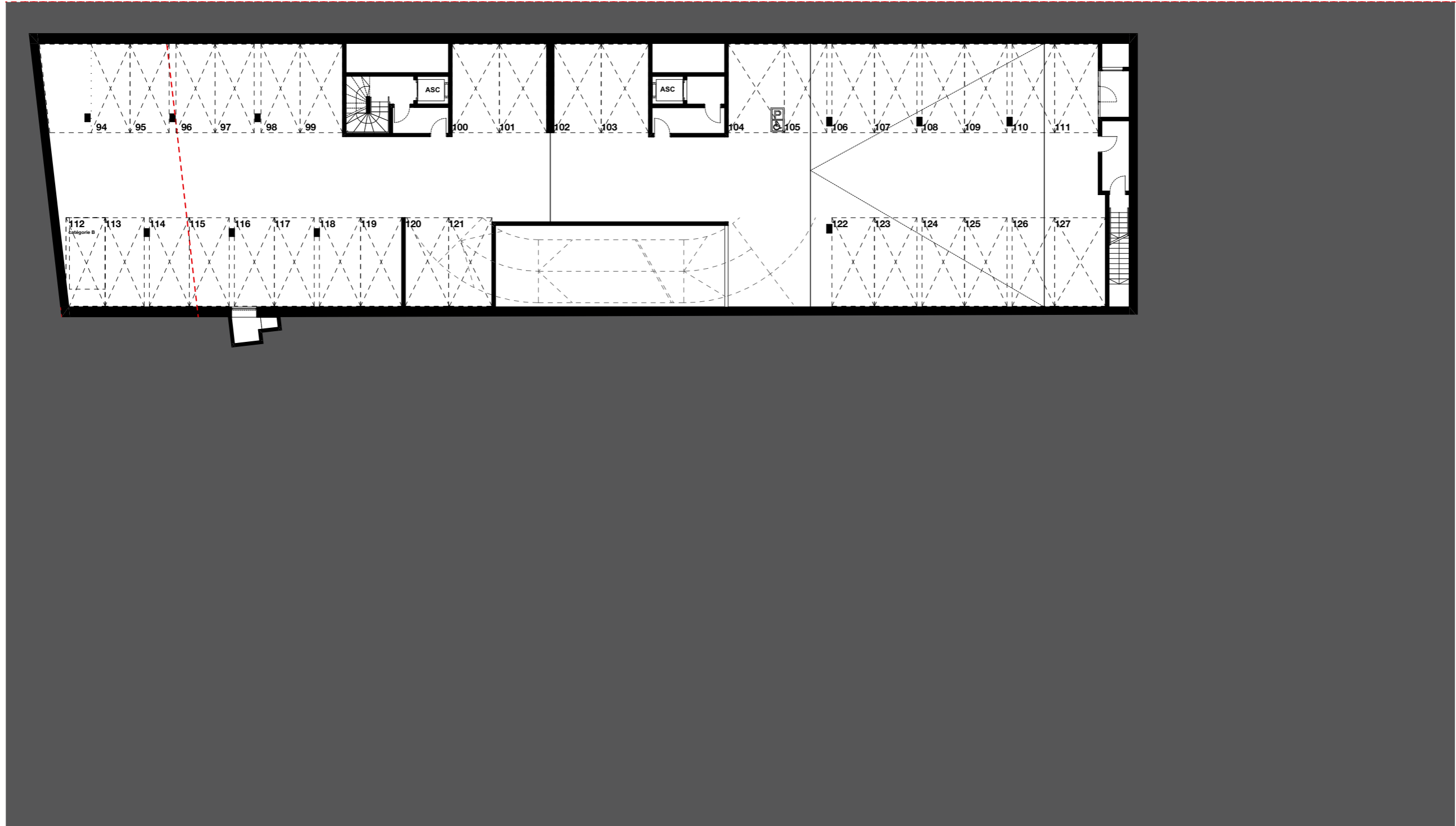


PLAN DE COMMERCIALISATION



PLAN DE COMMERCIALISATION

Nota : DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPORTÉES À CE PLAN EN FONCTION DES CONTRAINTES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES LORS DE LA RÉALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET ÉLECTRIQUES (MOBILIER ET ELECTROMENAGER NON FOURNIS) OU LES FENÊTRES. LES SURFACES INDIQUÉES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBÉES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, CANALISATIONS, BARBACANES, DESCENTES EP, TRAPPES DE VISITE SUR LES GAINES TECHNIQUES AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS SONT FIGURÉS À TITRE INDICATIF. LES SURFACES HABITABLES SONT CONFORMES AU DECRET DU 23 MARS 1997 (Art 4.1).